



OBJET : RECOMMANDATIONS FORMULÉES À LA COMMISSION DE RÉVISION PERMANENTE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des travaux de la Commission de révision permanente des programmes (CRPP), l'Association québécoise des responsables de l'aide financière aux étudiants (AQRAFE) souhaite apporter des propositions afin d'engendrer des économies récurrentes qui permettraient au gouvernement de répondre et de maintenir les services auxquels les contribuables québécois s'attendent.

Quelques mots sur l'AQRAFE

L'AQRAFE a été constituée en 1998 par des responsables des bureaux d'aide financière des universités québécoises afin que ses membres partagent leur expertise et leurs préoccupations communes en matière d'aide financière destinée aux étudiants. L'association regroupe, depuis novembre 2013, 17 universités et 14 cégeps. En plus d'être une référence incontournable et respectée en matière d'aide financière, l'AQRAFE est une plate-forme d'échanges pour ses membres et collabore avec tout organisme ayant des intérêts communs. Son expertise, directement associée à la clientèle étudiante bénéficiaire des programmes d'aide financière gouvernementaux, a consolidé son rôle de partenaire privilégié auprès de l'Aide financière aux études (AFE).

Quelques mots sur les différents programmes d'aide financière disponibles

Actuellement, l'aide financière destinée aux étudiants se concrétise par une multitude de programmes plus ou moins indépendants les uns des autres : le Programme de prêts et bourses pour études à temps plein, le Programme de prêts pour études à temps partiel, le Programme d'allocations pour des besoins particuliers, le Programme Explore, le Programme études-travail, le Programme études-travail pour étudiants étrangers, le Programme de remise de dette, le Programme de remboursement différé, le Programme d'échanges et de séjours linguistiques à l'extérieur du Québec, etc.

En plus de manquer d'harmonisation entre eux, les programmes d'aide financière aux études sont mal arrimés aux programmes d'intégration professionnelle et au programme d'aide sociale dont la population étudiante peut également bénéficier avant, pendant ou après leurs études. Revoir et harmoniser les différents programmes d'aide financière permettraient de mieux utiliser les ressources disponibles afin d'atteindre de façon plus efficace nos objectifs de société, notamment l'accessibilité aux études.

RECOMMANDATION GÉNÉRALE

D'entrée de jeu, l'AQRAFE croit que le régime québécois d'Aide financière aux études nécessite une révision, voire une refonte complète. Le principal programme administré par l'AFE, le Programme de prêts et bourses pour études à temps plein, est articulé sur une vision linéaire et passiviste des études. De plus, le programme est à caractère contributif, mais il encourage peu la contribution financière de l'étudiant. Aussi, il est excessivement complexe, si bien qu'il faut plusieurs mois d'expérience, de formation et de pratique afin de porter assistance à un bénéficiaire. De façon générale, il faut simplifier le programme, s'assurer qu'il atteint nos objectifs de société, et ce, de façon juste et équitable.

Étant conscients que la refonte complète du régime de l'AFE est un projet d'envergure, les membres de l'AQRAFE ont cru bon de soumettre, dans le cadre des travaux de la commission, six pistes de solutions rapides et accessibles qui permettraient de générer des économies concrètes et significatives au gouvernement québécois.

RECOMMANDATIONS AU NIVEAU DES PROCESSUS DU PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

1) Éliminer les certificats de garanties en format papier

La logistique des certificats de garantie représente une dépense non négligeable tant pour l'AFE que pour les établissements d'enseignement. Le document, produit pour tous les nouveaux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses pour études à temps plein et du Programme de prêts pour études à temps partiel est imprimé et mis sous enveloppe par l'AFE, ensuite acheminé par courrier aux établissements d'enseignement qui les remettent aux étudiants en main propre. Afin de générer des économies permanentes et significatives, nous proposons l'arrêt de l'impression des certificats de garantie. Ainsi, lorsque l'établissement d'enseignement confirmerait l'inscription de l'étudiant, le certificat de garantie serait transmis par voie électronique directement au bénéficiaire ou à l'institution financière désignée.

2) Récupérer les sommes versées en trop en ajustant les calendriers de confirmation de renseignements scolaires

La confirmation des renseignements scolaires (CRS), activité mensuelle demandée aux établissements d'enseignement par l'AFE afin de permettre les versements d'aide financière aux étudiants, suit actuellement un calendrier mal ajusté aux calendriers universitaires et collégiaux. Ainsi, les pénalités prévues dans le règlement de l'AFE ne peuvent être appliquées correctement et les sommes versées en trop ne sont pas récupérées intégralement dans le cas où des étudiants annulent ou abandonnent des cours ou leur session.

L'harmonisation des calendriers permettrait de récupérer des sommes versées en trop et d'allouer efficacement les ressources du programme. De plus, selon l'AQRAFE, d'autres

ajustements techniques liés aux processus des CRS pourraient également être effectués afin d'éliminer certaines aberrations et iniquités générées par le système. Notons par exemple la possibilité de continuer à vérifier les renseignements scolaires des étudiants ayant été confirmés en situation d'abandon, la possibilité de prendre en compte l'historique des CRS dans une période d'études et la définition d'un algorithme de calcul permettant d'appliquer adéquatement les pénalités.

3) Favoriser davantage les services en ligne

À prime abord, les étudiants sans code permanent (ceux n'ayant jamais fait d'études au Québec) sont obligés de soumettre leur demande d'aide financière en format papier. Il serait plus efficace et économique qu'ils puissent la faire en ligne en s'identifiant avec leur numéro d'assurance sociale au lieu du code permanent.

De plus, lorsque l'étudiant prépare une demande d'aide financière, l'AFE lui demande de fournir certains documents justificatifs¹. Afin d'offrir un service totalement en ligne, l'AFE devrait permettre aux étudiants de télécharger eux-mêmes les documents dans leur dossier électronique.

Éliminer le traitement des demandes et des pièces justificatives en format papier permettrait de réduire les coûts et les délais de traitement administratif (Exemples d'économies liées à la suppression du traitement papier : ouverture et classement du courrier, numérisation et identification des documents, gestion des archives, etc.).

De plus, favoriser les services en ligne permettrait des économies en frais de gestion (Exemples : réduction de la perte de documents, diminution des appels téléphoniques des étudiants pour le suivi de leur dossier, etc.). Cependant, afin de faciliter la gestion des documents en ligne, la procédure demandant des copies conformes et des documents assermentés pour la demande d'aide financière pourrait être revue. D'ailleurs, les membres de l'AQRAFE se questionnent sur la valeur ajoutée réelle de cette lourde procédure administrative.

RECOMMANDATIONS AU NIVEAU DU RÉGIME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

4) Fusionner le Programme de prêts pour études à temps partiel au Programme de prêts et bourses pour études à temps plein

Actuellement, la présence de deux programmes parallèles ne répond plus aux besoins et à la réalité de la clientèle étudiante. De nos jours, les étudiants ont des parcours atypiques et il est fréquent de les voir changer de programme de financement pendant leurs études. Intégrer le

¹ Pour la liste complète des pièces justificatives, voir pages 23 à 29 de la demande d'aide financière : http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Formulaires/DSCA/FRML_1001_Demande_aide_fin_TPL_2014_2015.pdf

Programme de prêts pour études à temps partiel au Programme de prêts et bourses à temps plein permettrait d'effectuer des économies d'échelle au niveau de la gestion des programmes, des prêts et du remboursement de la dette (Exemple d'économies : éviter la multiplication d'émission de certificats de garantie).

D'ailleurs, Contact (système informatique utilisé par l'AFE et les établissements d'enseignement) permet déjà de produire les calculs des prêts pour études à temps partiel dans le système du Programme de prêts et bourses à temps plein.

De plus, cette intégration rendrait le Programme de prêts pour études à temps partiel aussi informatisé que le Programme de prêts et bourses pour études à temps plein. Par exemple la confirmation des renseignements scolaires pour les études à temps partiel pourrait être transmise électroniquement (contrairement à la confirmation actuelle au moyen d'un formulaire papier).

Gérer les deux programmes de façon intégrée permettrait donc de simplifier les processus et d'engendrer des économies de gestion.

5) Possibilité d'assujettir l'aide financière à la réussite des études

Présentement, la progression de l'étudiant dans son programme d'études n'est pas prise en considération lors de l'attribution de l'aide financière. Bien qu'il existe des limites d'admissibilité à l'aide financière au niveau des mois d'admissibilité et de l'endettement, un étudiant peut multiplier les abandons de cours et les échecs d'une session à l'autre sans conséquence au niveau de son aide financière. Les membres de l'AQRAFE constatent que des sommes importantes sont versées à des étudiants qui progressent très peu (ou qui ne progressent pas) dans leur programme d'études. De plus, ces étudiants s'endettent inutilement et puisqu'ils ne parviennent généralement pas à obtenir un diplôme, le remboursement de la dette d'études peut s'avérer difficile.

D'autres provinces canadiennes (exemple : Ontario et Nouveau-Brunswick) rendent la bonne progression des études nécessaire au maintien de l'admissibilité à l'aide financière (l'étudiant doit réussir un minimum de 60 % d'une charge de cours complète). Cette pratique permet de vérifier que les sommes allouées sont versées à des étudiants ayant la capacité de réussir leurs études. Pour mettre en place une telle mesure au Québec, l'AQRAFE propose d'inclure les informations liées à la réussite des études de l'étudiant dans les fichiers de confirmation des renseignements scolaires déjà utilisés par l'AFE et les établissements d'enseignement.

6) Possibilité de prêts avec remboursement proportionnel au revenu pour les étudiants reconnus avoir une déficience fonctionnelle majeure

La reconnaissance de certaines déficiences fonctionnelles majeures (DFM) et la mesure permettant de reconnaître un étudiant ayant un trouble grave de santé mentale ou physique par

Le Programme de prêts et bourses pour études à temps plein ont permis l'accès aux études à des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Les étudiants reconnus avoir une DFM par l'AFE sont réputés faire des études à temps plein à partir de 6 crédits pour les universités et à partir de 20 heures de cours par mois pour les cégeps. Cette reconnaissance leur permet d'être admissibles au Programme de prêts et bourses pour études à temps plein et de recevoir leur aide financière sous forme de bourse uniquement; ceci de façon systématique et automatique, sans analyse ni recommandation particulière. Cette pratique ne respecte pas le principe d'une participation à part entière des personnes en situation de handicap sans discrimination ni privilège. Dans une optique d'équité, l'AFE devrait donner à ces étudiants l'aide financière sous forme de prêts et de bourses. La portion de prêt accordé serait ainsi remboursable proportionnellement au revenu du diplômé. Cette recommandation permettrait de récupérer les sommes versées sous forme de prêts chez les étudiants capables, à la fin de leurs études, de rembourser une dette d'études.

CONCLUSION

De par leur fonction et leurs années d'expérience en matière d'aide financière, les membres de l'AQRAFE possèdent l'expertise pour identifier de nombreux ajustements structurels et techniques qui pourraient rendre les programmes d'aide financière plus efficaces. Les recommandations formulées dans ce document ne représentent que quelques exemples de ce qui pourrait être fait par le gouvernement pour engendrer des économies récurrentes à la société québécoise.

De plus, l'AQRAFE souhaite réitérer le fait qu'il est indispensable d'effectuer, à moyen terme, une refonte majeure des différents programmes d'aide financière afin que ces derniers soient plus équitables, compréhensibles et transparents pour leurs bénéficiaires et pour les contribuables qui les financent. Il est également important de dire que les processus de communication entre l'AFE, les bénéficiaires des programmes et les établissements d'enseignement, méritent d'être revus afin d'être plus efficaces et cohérents.

L'AQRAFE demeure disponible pour discuter plus en détail de ces recommandations ainsi que des améliorations à apporter au régime d'aide financière.

Document préparé par :

L'Association québécoise des responsables de l'aide financière aux étudiants

Déposé le :

30 octobre 2014